Département des Alpes de Haute-Provence

Commune de Saint Vincent sur Jabron

P.L.U.
(Plan Local d'Urbanisme)

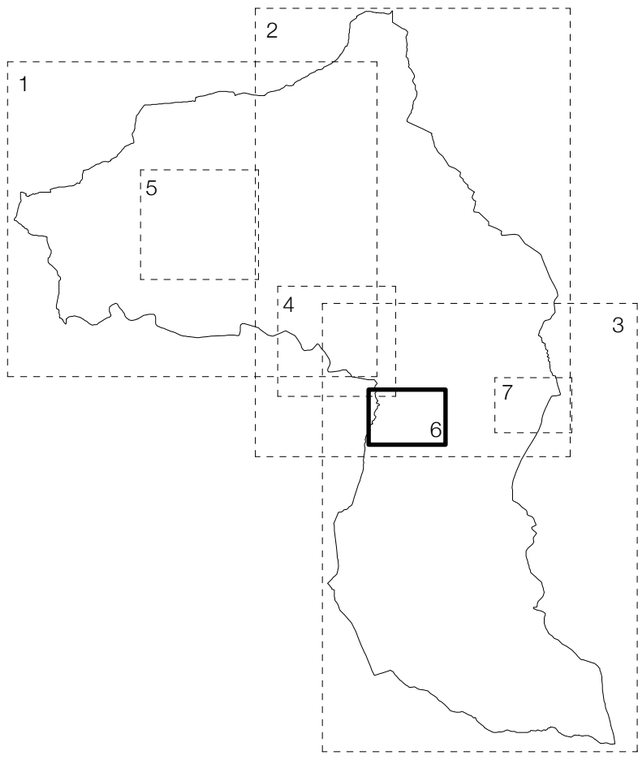

Plan de zonage
Frémézon

5.6

Echelle :

1/2500

Projet arrêté par délibération du conseil municipal du :	Révisions Modifications	Mises à jour du document
13/07/2019		
Approuvé par délibération du conseil municipal du :		
01/02/2020		

urbaniste : Kub - Atelier L'Avantposte, 15 bis place du Bourguet, 04300 Forcalquier

Légende :

N

- UA — Zone urbaine du coeur du village
- UC — Zones urbaines d'extensions lâches du village et hameaux
- AU — Zones à urbaniser d'habitat, d'équipements et de services
- AUE — Zone à urbaniser pour l'accueil d'activités artisanales
- A_2 — Zones agricoles où les bâtiments d'exploitation sont admis
- A_1 — Zones agricoles protégées inconstructibles
- N — Zones naturelles
- Npr — Secteurs naturels de protection renforcée
- Zone d'implantation des extensions des constructions principales en A et N
- Servitude de périmètre (validité : 5 ans) d'attente de projet d'aménagement global
- Emprise maximale de construction en zone UC
- Espace boisé classé
- 3/6 — Emplacement réservé pour voirie publique, ouvrage public, installation d'intérêt général, espace vert ou continuités écologiques

3/6 — *code du bénéficiaire* / *numéro de l'emplacement réservé*
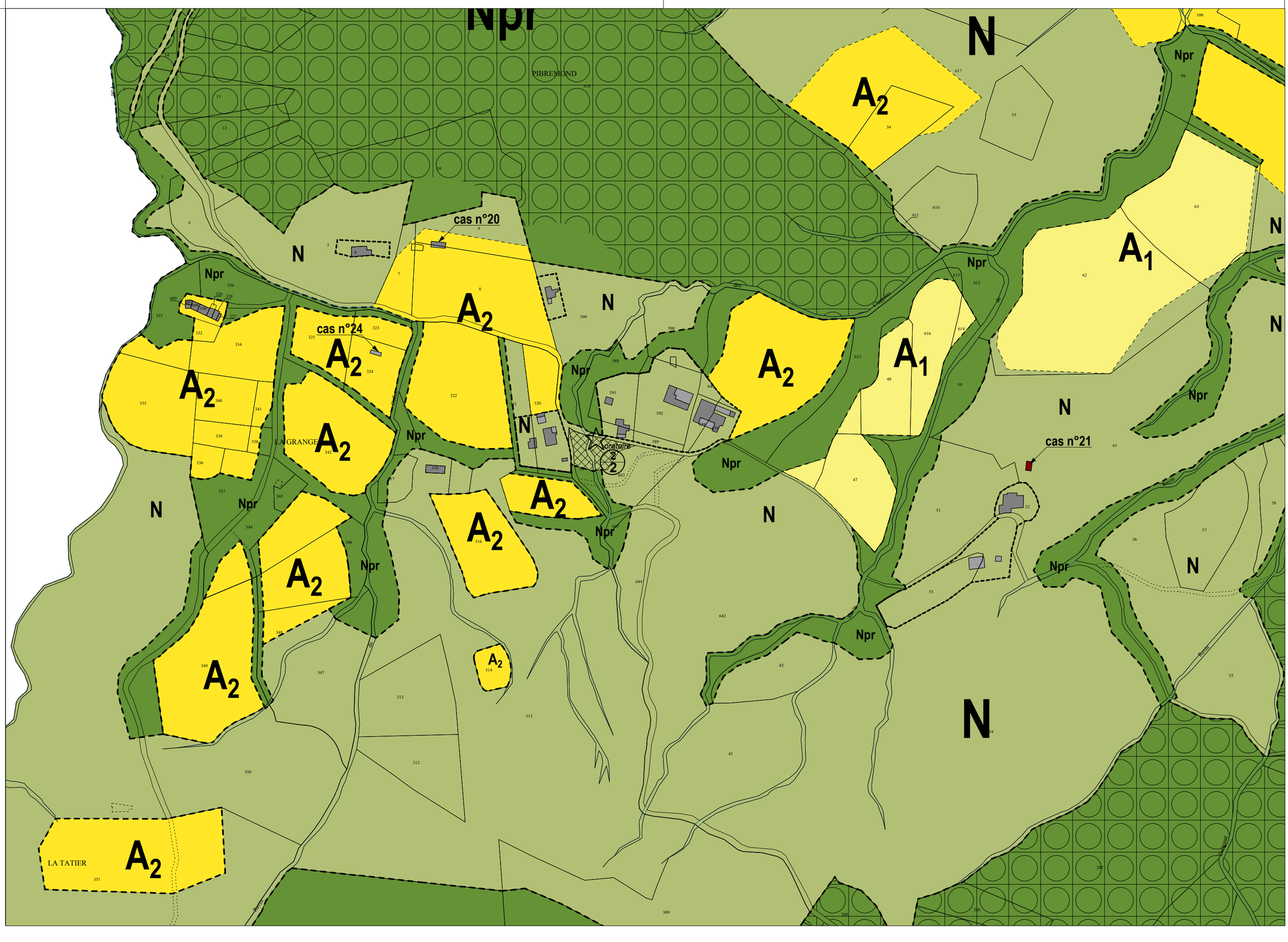
- Elément (ponctuel) à protéger au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Elément (grande surface) à protéger au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- cas n°X — Ruine ou bâtiment isolé identifié dans la liste en annexe n°2 du règlement